



Université Catholique du Graben

CENTRE DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES DU GRABEN
B.P. 29 BUTEMBO/NORD-KIVU

PARCOURS ET INITIATIVES

Monseigneur Kataliko, un Pasteur Engagé

| | |
|---|-----|
| Éditorial : Mgr Kataliko, un Pasteur engagé ----- | 5 |
| Qui est Mgr Kataliko pour Pierard et Mgr Pierard pour Kataliko ? ----- | 11 |
| Le portrait de Mgr Marius Joseph Henri Pierard ----- | 21 |
| Archevêque Mgr Emmanuel Kataliko, éducateur, homme de foi et de pardon | 39 |
| Les atouts et les contraintes géographiques et démographiques de la pastorale de monseigneur Emmanuel Kataliko. ----- | 55 |
| Mgr Emmanuel Kataliko et son engagement pour la paix et le développement humain intégral dans le Diocèse de Butembo-Beni. ----- | 95 |
| Mgr Emmanuel Kataliko et sa lutte contre le <i>kindingi</i> , une boisson fortement alcoolisée ----- | 119 |
| La grandeur dans la simplicité volontaire. Le développement sur les traces de S.E. Mgr Emmanuel KATALIKO ----- | 137 |
| L'autoprise en charge de Mgr Emmanuel Kataliko : vision du développement local à la pensée globale ----- | 159 |
| À quoi servent les professeurs et les intellectuels ? Du drame des "diplômes alimentaires" à une "intellectualité" engagée ----- | 177 |
| Professionnalisation et employabilité des jeunes diplômés universitaires : un plaidoyer pour le projet professionnel et personnel de l'étudiant ----- | 201 |
| Quel avenir pour le droit coutumier face au droit écrit ? Analyse des dynamiques juridiques au sein des entités coutumières en RDC ----- | 243 |
| Analyse juridique de l'intervention d'un acteur religieux dans la réalisation d'une infrastructure d'intérêt public ----- | 263 |
| Monseigneur Emmanuel Kataliko : un artisan de justice, de paix et de développement ----- | 279 |
| Monseigneur Emmanuel Kataliko : un paradigme d'un leadership inspirant dans un État en crises répétitives ----- | 297 |
| Imbrication du <i>terroirisme</i> et du patriotisme dans la vie de Mgr Emmanuel Kataliko ----- | 317 |
| Fondements du <i>terroirisme</i> chez les Nande. Hommage à Mgr Emmanuel Kataliko ----- | 337 |
| Poésie : Hommage à Monseigneur Emmanuel Kataliko ----- | 355 |
| Saynètes ----- | 368 |
| Témoignages ----- | 379 |

ISSN : 3008-1211
e-ISSN : 3008-122X

N° Spécial
Septembre 2025

Monseigneur Emmanuel Kataliko : un artisan de justice, de paix et de développement

Valère KAVUSA KALEMBA*

Résumé

En quête de justice, en quête de paix, Monseigneur Emmanuel Kataliko disait haut et fort : nous devons parler. Et il ajoutait : car le peuple souffre. Au nous devons parler, on peut encore ajouter les nous devons faire, nous devons faire faire, nous devons faire savoir. Le nous devons parler est une prise de position de ce pasteur contre des situations de guerre et de mépris des droits humains. Nous devons faire, le nous devons faire faire et le nous devons faire savoir s'inscrivent dans une ligne où ce prélat faisait lui-même, faisait faire et faisait savoir pour viser la justice, la paix et le développement.

Mots-clefs : Artisan, justice, paix, développement

Abstract

In the pursuit of justice and peace, Monsignor Emmanuel Kataliko spoke out boldly and clearly: "We must speak." He added, "Because the people are suffering." To this call to "speak," we can also add "we must act," "we must empower others to act," and "we must raise awareness." The phrase "we must speak" embodies this pastor's firm stance against war and the violation of human rights. The calls to "act," "empower others to act," and "raise awareness" reflect the approach this prelate took—he acted himself, encouraged others to act, and spread the message—all with the goal of advancing justice, peace, and development.

Keywords: Craftsman, Justice, Peace and Development.

Introduction

Pourquoi, mais pourquoi donc reparler de la justice et de la paix ? Tout n'a-t-il pas été dit sur le sujet ? Bien des fois, un nombre appréciable d'esprits perspicaces s'est attardé à réfléchir sur la question de justice et de paix qu'y revenir semble relever de l'exercice de style le plus vain. Loin s'en faut.

* Valère Kavusa Kalembe est Professeur de Droit à l'Université Catholique du Graben à Butembo. E-mail : valerekalembe@gmail.com

Justice et paix sont des besoins fondamentaux et profonds en tout homme. Concernant par exemple la justice, J. VINCENT, E. MONTAGNIER et A. VARINARD affirment avec tonus :

« À toutes les époques, même les plus archaïques, la notion de justice a occupé une place centrale dans les relations juridiques et morales tissées entre les hommes. Il est peu de philosophes qui n'en aient disserté, peu de moralistes qui n'aient aiguisé leurs traits à son sujet. La soif de justice est, pour chaque personne, une revendication profonde, passionnée, de tout son être ».¹

Partout on entend dire « *c'est injuste* » ou encore « *c'est juste* » ; on chante sans arrêt « *nous voulons la paix, la paix durable* ». Tout cela est une preuve que tout le monde a une idée de ces deux réalités, y aspire constamment.

Mais, on le sait, personne n'a jamais vu la justice, moins encore la paix et n'en a une conception adéquate. Ce qu'il convient de savoir d'emblée, c'est que « *justice et paix ne sont pas des concepts abstraits ou des idéaux lointains, ce sont des valeurs inscrites comme un patrimoine commun dans le cœur de chaque personne* »². En termes plus simples, il convient de retenir que la justice et la paix sont expérimentables dans le quotidien humain comme toute donnée de l'expérience.

En dépit de tout ce qui vient d'être affirmé ci-haut, il nous paraît toujours important de tenter une définition de ces concepts.

Qu'est-ce que la justice ? À cette question, les réponses ne manquent pas, et chacun sur ce sujet a son opinion. Pourtant, s'agissant de justice, et par conséquent de la façon dont nous estimons que doit se régler notre rapport à autrui, il serait malvenu de rester sur quant-à-moi. Remarquons tout d'abord que le terme de justice a une signification différente selon qu'il renvoie à une valeur ou à une institution.

Dans cette optique, nous pouvons nous accorder sur le fait que la justice soit comprise comme : « *Suum cuique attribuere* »³ traduit par donner à chacun ce qui lui revient. Ainsi, la justice sociale tend à réduire les inégalités

¹J. VINCENT, G. MONTAGNIER et A. VARINARD, *La justice et ses institutions*, 2^e édition, Dalloz, Paris, 1985, p. 31.

²JEAN PAUL II, « De la justice de chacun naît la paix pour tous », in Congo-Afrique, n°321, janvier 1998, p. 5.

³Cf. O. LUSENGE, *La justice est le chemin qui mène vers la paix*, commission Justice et paix, Butembo, p.14.

entre les groupes, la justice individuelle permet de procurer à chacun ce qui lui est dû.

De toute évidence, nous ne pouvons scruter cette notion de justice en la réduisant si excessivement et oublier la justice comme étant « *l'ensemble des institutions permettant de rendre la justice, c'est-à-dire de juger les procès opposant, par exemple de simples particuliers entre eux, ou des particuliers et l'État* »⁴.

Dans ce dernier sens, la justice désigne alors l'institution dont la fonction est d'appliquer les lois, c'est-à-dire le pouvoir judiciaire, organe légal de résolution des conflits.

De par une observation première et simple, l'on se rend rapidement compte et sans aucun doute que la justice et la paix sont des amis comme les yeux de la tête. Elles sont toujours dans une relation de coexistence. Dans cette même logique, JEAN PAUL II renchérit : « *La justice marche avec la paix. Elle est en relation constante et dynamique avec elle. La justice et la paix tendent au bien de tous et de chacun, c'est pourquoi elles exigent ordre et vérité. Quand l'une est menacée, toutes deux vacillent, quand on offense la justice, la paix est elle-même mise en péril* »⁵.

C'est la justice comme valeur et non comme institution qui va nous intéresser dans le présent papier. Pareille étude commande qu'on se penche sur la justice comme rupture avec l'esprit d'égoïsme (1). L'évitement de l'égoïsme peut amener les nations à la pacification (2).

1. Justice comme rupture avec l'esprit d'égoïsme

Le problème de justice se pose avec acuité dans les rapports entre les hommes. Sur ce socle, il est aisé de démarquer sa spécificité par rapport au problème moral. Sans doute, le concept de justice bien qu'essentiellement un concept juridique ne manque pas d'implications morales. JEAN PAUL II s'inscrit dans cette veine lorsqu'il note : « *La justice est à la fois une vertu morale et un concept juridique* »⁶.

⁴J. VINCENT, G. MONTAGNIER, A. VARINARD, op.cit., p.1.

⁵JEAN PAUL II, art. cit., p.5.

⁶VOIR Edition du Pape Jean-Paul à son message annuel pour la journée mondiale de la Paix, le 1^{er} janvier 1998.

Mais cette polémique nous dévierait tout de suite de notre piste si nous oublions de démontrer que la justice rompt l'esprit d'égoïsme grâce à cette analyse en double couche : la genèse des conflits entre les hommes(A). Le mot sur cette genèse nous permettra de nous pencher sur une nation juste(B).

1.1. La genèse des conflits entre les hommes

Qui saurait, de manière précise situer la genèse des conflits dans le temps et dans l'espace. Pour peu que l'on puisse dire, y prétendre est une entreprise difficile.

À en croire les récits originels des chrétiens, les conflits naissent avec la fin de la félicité d'Eden lorsque Caïn tue son frère Abel par jalousie.

Aussi, les théoriciens du « contrat social », notamment Thomas HOBBS et Jean Jacques ROUSSEAU, remontent-ils tous l'explication des conflits à l'état de nature.

À ce sujet, Jean Jacques ROUSSEAU déclare que celui qui le premier a borné un lopin de terre en se l'appropriant, en disant ceci est mien, en excluant les autres, par ce fait, celui-là a créé la lutte entre les hommes. Cette affirmation est conséquente de sa conception de l'état de nature en tant qu'état où les hommes vivent en paix et ont tout en commun⁷.

Thomas HOBBS situe les conflits déjà dans l'état de nature où chacun commandé par la poursuite d'intérêts privés, voulant tout prendre et tous désirant tout se heurtent les uns contre les autres. Faute d'un pouvoir fort qui les protège et leur garantit la sécurité, les hommes dans l'état de nature, c'est-à-dire dans un état sans lois, se livrent une guerre de tous contre tous, car, nous dit HOBBS dans son Léviathan, « *l'homme est un loup pour l'homme* ». C'est dans cette approche que cet auteur affirme que lorsque deux hommes par exemple, désirent la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent des grands ennemis⁸.

Or l'inimitié se situe exactement aux antipodes de la paix en ce sens qu'elle est le conflit en « *acte* » ou en « *puissance* ».

A tout état de cause, aussi loin qu'on puisse reculer dans les abîmes du temps, l'expérience témoigne que l'homme est essentiellement belliqueux. En

⁷Cf. J.J. ROUSSEAU, Du contrat social, Nathan, Paris, 1971, p.38.

⁸Cf. Th. HOBBS, Léviathan, Sirey, Paris, 1971, p.13.

référence aux siècles passés et plus près de nous en triste mémoire les guerres de tout genre que nous imposent les mouvements rebelles, les conflits entre familles, surtout à cause de la terre, confirment suffisamment que l'homme n'est pas pacifique⁹.

Pourtant Aristote, non sans raison définit l'homme comme « *un animal social* ». Au fait, « *l'homme ne vit pas seul ; dès le premier moment de son existence, il est en rapport avec les autres, de sorte que son bien comme individu, et celui de la société vont d'un même pas* »¹⁰.

De par son état de conflictualité, il faut reconnaître désormais que l'homme nourrit à la fois deux réalités diamétralement opposées : la sociabilité et l'insociabilité. Ce dualisme nous autorise, à définir l'homme aussi bien comme « *animal sociable* », c'est-à-dire relationnel ou mieux porté à conjuguer avec ses semblables mais aussi comme « *animal égoïste* » en ce sens qu'il est en même temps sujet à l'insociabilité¹¹.

Cette insociabilité vient du fait que l'homme poursuit en tout son intérêt ; ainsi même le fait de se grouper risque fort de se trouver biaisé d'autant plus que la tendance serait de se servir de l'autre comme béquille à son insuffisance. Cette réciprocité malsaine pousse les hommes à se battre. En fait, on constate que les hommes se battent parce qu'ils ne savent pas s'accorder sur des questions d'objets : l'avoir, le pouvoir, le savoir, l'honneur etc.¹².

C'est cela qui soutient l'affirmation telle que la guerre n'a d'autres sources que la protection de ses intérêts, le manque de justice. Or l'injustice est comprise comme une atteinte portée à son dû matériel ou immatériel. L'injustice, chacun de nous l'a ressentie à un moment ou un autre de son existence, de façon précoce fut-il. Et les hommes redoutent eux-mêmes les situations où leur sécurité et celle de leurs propriétés est en danger. Naturellement, cela les conduit à faire volte-face à ce qui leur est hostile.

À en croire JEAN PAUL II dans son message de paix à l'occasion de la journée mondiale de la jeunesse en l'an 2000, « *les guerres sont souvent*

⁹F. WATEVIRWE, « La guerre et la paix », in *Etincelle*, Revue de culture et de réflexion, n°12, janvier 2005, p.34

¹⁰JEAN PAUL II, *Art.Cit*, p.6

¹¹F. WATEVIRWE, *Art.Cit.*, p.34

¹²*Idem*

nourries par le désir d'exploiter et de dominer les autres par les idéologies de puissances ou d'utopies totalitaires...»¹³. Ces moyens sont caractéristiques d'injustice car dictés par le culte du moi.

Et il n'y a aucune ombre de doute que l'injustice crée un esprit de violence qui a véritablement sa source dans le manque, la peur, la jalousie. À cela il faut ajouter un certain complexe d'infériorité tel que le démontre KAKULE MBAKULA en écrivant que les « *sociétés ou les individus, des groupes d'hommes qui se laissent persuader qu'ils sont moins, nuls, inadaptés que les autres conduisent à la peur d'exécution. Cette peur ne vient jamais seule mais traine avec elle un cortège d'angoisse et violence* »¹⁴.

Dans tous les cas, le conflit naît du fait d'un homme qui excède ou veut excéder son dû en entamant celui de l'autre passionnellement. De toute évidence, gouvernés par les passions, les hommes ne sauraient se mettre d'accord tous les temps. En conséquence, ils n'arriveraient en aucun cas à former une société au sens plein du mot¹⁵.

Le brocard latin « *Ubi societas ibi jus* » prouve que le cœur de l'homme est pervers et a besoin des normes pour bien se conduire, desquelles découle le besoin d'une nation juste.

1.2. Qu'est-ce qu'une nation juste ?

Qui pourrait s'imaginer, sinon à tort, une nation, une société sans lois. Aussi loin qu'on puisse remonter dans les temps, toute société s'est toujours dotée d'un certain nombre de règles pour y réglementer la vie. C'est là encore une fois le sens profond de l'adage qui dit en substance : « *Ubi societas ibi jus* ».

Ce qui nous permet d'affirmer pertinemment que la loi est la condition nécessaire, voire suffisante de la justice, car la justice sans loi n'est que pur mensonge.

Nous serions toujours injustes, si nous étions assurés de notre impunité. Notre premier mouvement est un mouvement d'injustice, contre lequel, finalement, la loi, en nous contraignant à être justes, nous protège.

¹³J.B. KAKULE MBAKULA, « La paix, une nécessité pour tous », in *Etincelle*, n°13, Décembre 2005, p.53.

¹⁴*Ibidem*, p.4.

¹⁵Th. HOBBS, *Op. Cit.*, p. 13.

La loi ne nous protège d'ailleurs pas seulement de notre injustice propre, mais encore de celle qu'autrui peut commettre à notre égard. Dans le différend qui nous oppose à autrui, c'est vers la loi et le juge qui la représente que nous nous tournons, afin qu'il tranche et prononce le droit. La loi est placée au-dessus des individus et s'impose à eux.

De ce fait, la loi traite également tous ceux à qui elle s'applique ; la loi est la même pour tous, quelles que soient par ailleurs les différences entre les individus, puissants ou humbles, riches ou pauvres, hommes ou femmes. La nation juste est pour ainsi dire la nation qui respecte un ensemble de principes qui fassent justice à chacun et à tous.

Dans cet angle, il est exclu que les principes justes pour chacun et pour tous soient taillés à l'avantage d'un individu ou d'un groupe. Cette idée reste explicitement exprimée par MAREMBO MAVUNGU en deux principes : « *La proclamation des libertés de base égales pour tous et l'égalité de chances pour tous* »¹⁶.

Ces principes servent comme critérium et impératifs d'évaluation d'un système juridique juste ; donc d'une nation juste. La formulation de ces impératifs est la suivante : « *En premier lieu ; chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. En second lieu, les inégalités sociales, économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous* »¹⁷.

Dans cette logique, les institutions étatiques n'ayant pour finalité que l'harmonie et la paix sociale qui sont des préalables au développement intégral ont comme vertu suprême la justice.

Pour tout dire, une nation est dite juste dans la mesure où son système juridique obéit à l'impératif énoncé ci-haut, dont l'essentiel se résume en respect des libertés fondamentales, de la dignité humaine et de l'égalité de chances. À cela on peut adjoindre le fait que les différences sociales qui existent soient à l'avantage des plus faibles. Autrement dit, ceux qui ont

¹⁶Lire les pages de l'Editorial de la Revue Raison Ardente, XXVII année-3^e trimestre, juin 2003, Faculté de philosophie Saint Pierre Cannisius Kimwenza, n°67.

¹⁷Idem.

bénéficié de la nature des talents exceptionnels qui les élèvent au-dessus des autres doivent user de leur position sociale pour protéger les faibles.

La justice rend à chacun ce qui lui revient, aussi bien qu'aux groupes. C'est elle qui distribue et rétribue. De cette façon, elle rend pacifique toute nation juste, c'est-à-dire une nation qui met sur pied des institutions qui rendent une justice pour tous et contre tous.

En revanche, l'injustice consacre l'état de discorde, entretient les violences. Raison pour laquelle toute nation a besoin d'une justice juste et forte. La force de la justice en tant qu'institution réside dans sa capacité à contraindre les membres d'une société à observer les règles de droit, à leur éviter de se rendre justice par la force. C'est ce qui fait que la justice devienne la voie royale qui mène vers la paix.

Mais poussant plus loin la réflexion, il y a lieu de trouver d'autres préalables de conditions pour que les nations vivent en paix.

2. Pour que les nations vivent en paix

Dans cette partie, un accent est mis sur la paix comme cessation d'hostilités et de conflits. Pour y arriver, il faut tout faire pour que son semblable accède à ce à quoi on a accédé ou on veut accéder. C'est que fit justement Monseigneur Emmanuel Kataliko.

2.1. La paix comme cessation d'hostilités et de conflits

Cette ère ne peut advenir que dans le cas où s'instaure la justice. C'est aussi un règne d'un État de droit en ce sens qu'il y soit instauré le respect des libertés et d'égalité de chances.

En effet, dans l'État de droit, les droits fondamentaux tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les différentes conventions doivent être respectés. Nous pouvons, à titre indicatif, citer quelques articles de cette déclaration qui vont dans cette approche.

L'article 1 dispose : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

L'article 3 ajoute : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ».

L'article 18 mentionne : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa*

conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ».

L'un de ses derniers articles, précisément l'article 26 déclare : « *Toute personne a droit à l'éducation* ».

Depuis le début de cette réflexion jusqu'au temps où nous sommes, tout esprit avisé aura constaté que jusqu'à présent, nous avons semblé omettre les sources externes de violence qui pourtant détruisent aussi les nations.

C'est en situant en fait l'homme comme individu sur la terre, notre nation à nous tous, qu'il faut étudier les enjeux de justice planétaire et de la paix dans le monde. C'est là une perspective, l'autre consisterait à prendre en considération les nations et les grands groupes et rassemblements comme des individus de la nation mondiale et leur appliquer les principes qui caractérisent une gestion juste d'une nation.

Tout compte fait, entre la notion de personne, à laquelle sont attachés des droits et les notions de bien commun, de sécurité et d'ordre qui impliquent au contraire des devoirs ; se manifeste une tension au sein de chaque nation. C'est par ailleurs, dans la coexistence harmonieuse de ces notions opposées que . voudraient se développer les institutions politiques nationales et internationales¹⁸.

Cette harmonie entre droits et devoirs culmine dans l'égalité et la légalité. Mais il faut se garder de croire qu'une société juste est une société égalitaire ; car une société juste n'est en fait « *ni égalitaire ni une société insoucieuse d'égalité. C'est une société en fait de compte équitable* »¹⁹.

Lorsque dans un État les droits humains sont offensés ou méprisés et que la poursuite d'intérêts particuliers prévaut injustement sur le bien commun, alors sont inévitablement semés les germes d'instabilité de la rébellion et de la violence²⁰.

Pour reprendre cette même idée, nous affirmons que lorsqu'on offense la justice, la paix est aussi blessée. Cette réalité s'observe sur le plan de la nation comme sur celui de la planète des hommes.

¹⁸Cf. R. MANE, *Op. Cit.*, p. 711.

¹⁹B. MBAIHORNEM, « Fondement de stabilité politique, lecture et analyse du libéralisme politique de John Rawls », in *Raison ardente*, p. 44.

²⁰JEAN PAUL II, *Le secret de la paix véritable dans le respect des droits humains* (message pour la célébration de la journée mondiale de la paix, 1^{er} janvier 1999, p. 4.

C'est dans cet angle de vision que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son préambule laisse lire ce qui suit : « *La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ».

Dans cette optique de réflexion, il faut comprendre que la justice doit être avant tout une vertu, jamais on ne le dira assez, inscrite en chacun. Elle doit aussi être réciproque avant de faire l'objet d'une affaire devant le juge.

Ainsi en va-t-il pour ce monde en miniaturisation, mieux en mondialisation. Son défi est en fait d'assurer une mondialisation sans marginalisation. Il y a là à notre humble avis un devoir évident de justice à l'échelle internationale qui emporte de toutes les façons, des notables implications morales dans l'organisation de la vie économique, sociale, culturelle et politique de toutes les nations.

En commentant les concepts mis en exergue dans le passage ci-haut, le Pape Jean Paul II déclare avec finesse que si l'objectif doit être une mondialisation sans marginalisation, il faut intérioriser pour ce faire un devoir de charité. Car il sera intolérable d'observer le monde où vivent côte à côte des riches et des misérables, des personnes qui n'ont rien, qui sont privées de l'essentiel et des personnes qui gaspillent sans retenue ce dont d'autres ont un besoin désespéré. De tels contrastes, dit-il, sont un affront à la dignité humaine²¹.

Mais comme nous l'avons souligné dans les passages précédents, l'homme est expérimentalement et incurablement égoïste. Il faut donc permettre l'accès à la justice pour corriger cet esprit générateur de trouble.

En outre, il convient de dépasser la compréhension de la paix trop radicaliste, comme absence de guerre, il faut désormais la comprendre comme un effort de l'homme à promouvoir et à créer un espace permanent de dialogue, de tolérance et de concorde dans la réglementation des conflits. Ainsi comprise, la paix apparaît comme une recherche continue d'un consensus général en vue d'une vie harmonieuse en communauté. Elle est dans cette perspective un fruit d'un contrat social.

²¹Le même message du Pape JEAN PAUL II est la référence pour se convaincre du passage dont il s'agit

C'est pourquoi, tout homme pour qui le respect de l'autre constitue une exigence absolue est invité à rechercher les moyens de vivre les conflits sans entrer dans la logique déshumanisante de violence. Car la violence est d'abord un refus de reconnaître que l'autre, -si étranger soit-il-, a les mêmes droits que moi à vivre et à être respecté²².

Dans cette perspective de vivre pacifiquement les conflits, la société n'a pas été dupe. Elle croit bien à l'amabilité des hommes de dialoguer, de tolérer. Cependant, elle établit une structure juridique, mieux juridictionnelle chargée de trancher les différends. Elle lutte ainsi contre la propension à se rendre justice et devient, tant soit peu une structure de prévention des conflits.

Cette structure juridictionnelle joue un rôle très important dans la pacification de la société, rôle qu'il convient d'éclaircir dans un point de cette analyse.

Dans cette dynamique de vivre dans la justice, la paix, Monseigneur Emmanuel Kataliko est considéré comme un homme du faire, du faire faire et du faire savoir.

2.2. Monseigneur Emmanuel Kataliko, un homme du faire, du faire faire et du faire savoir.

La justice, la paix sont une affaire de tous. On ne peut prétendre être juste, si on ne sait pas rendre justice à autrui. On ne peut non plus prétendre être en paix si son prochain est en difficulté. Un homme juste, un homme pacifique rend service à autrui.

La justice, la paix sont une affaire sociale concernant les rapports entre les hommes. C'est ainsi que la justice doit être hostile à l'égoïsme et la paix considérée comme cessation d'hostilités et des conflits. Et qui aime la paix, qui aime la justice contribue *ipso facto* au développement. Pour arriver à rendre justice, à coudre la paix, à promouvoir le développement, il faut agir en faisant. De son faire, les autres peuvent faire et peuvent savoir pour aboutir au développement.

²²Cf. P. KAKULE VYAKUNO, « Violence ou non-violence », in *Etincelle*, n°13, décembre 2005, p. 46.

2.2.1. Le faire de Monseigneur Emmanuel Kataliko

Homme de justice, homme de paix et de développement, Monseigneur Emmanuel Kataliko savait agir pour l'intérêt de tous en dépit des difficultés qui pouvaient accompagner son action. A vrai dire, il ne se laissait jamais intimider quand il fallait bien faire. Au fait, si ce pasteur cédait à l'intimidation, nombreuses œuvres de justice, de paix et de développement resteraient lettre morte.

On peut ici citer les exemples de l'Hôpital Matanda et de l'Université Catholique du Graben. Pour cette dernière, même certains évêques, précisément ceux du Kivu et de la Province n'étaient d'accord pour sa création. Ils ont même abandonné Emmanuel Kataliko à son triste sort au Mont Fleuri à Kinshasa qui voulait les recevoir après leur réunion, pour la simple raison qu'il parlait de la création de cette université. Le bruit autour de sa création a fait interpeller Emmanuel Kataliko, alors Évêque du Diocèse de Butembo-Beni auprès du Pape Jean Paul II. Heureusement, le Saint Père a encouragé Emmanuel Kataliko en ces mots ; « *Quand l'instruction des enfants est en danger, l'Église doit s'en charger* »²³.

Monseigneur Emmanuel Kataliko agissait en tout moment, qu'il s'agisse d'une période calme ou des troubles. On a assisté un temps à une succession de guerres qui n'ont pas marché seules. La première portait le nom d'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL). La deuxième a pris le nom de Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Elles ont été accompagnées d'une violence sous toutes ses formes. Et pendant ces guerres, c'est le peuple qui souffre.

Monseigneur Emmanuel Kataliko, à la tête du Diocèse de Bukavu pendant la guerre de 1998 (RCD), ne pouvait se taire. Dans la carte pastorale lui offerte à Bukavu le jour de son installation, Monseigneur François-Xavier Mitima lui dit : « *Vous arrivez à Bukavu au moment où de graves défis se dressent sur le chemin de votre activité apostolique* »²⁴. Conscient de cette

²³ Nous avons eu cette information de Syasemba Espérance, petite sœur de la représentation du Diocèse de Butembo- Beni.

²⁴A. MUKAMBA BASUBI, « Monseigneur Emmanuel Kataliko, le bon pasteur », in Cahiers du CEA, 2010, p. 44.

réalité le prélat n'a pas croisé les bras. Il s'est plutôt mis au travail pour le peuple, au milieu du peuple et avec le peuple.²⁵

On ne saurait, sur une page, tout dire sur le faire de Monseigneur Emmanuel Kataliko. On peut seulement retenir qu'il s'est rendu accessible à tous ceux qui avaient besoin de son service. Ceci se concrétisait par son style simple de vie. Ce pasteur privilégiait les contacts avec ses fidèles. Jean Marie Kitumaini arrive à dire qu'il opérait une « *descente aux enfers* » dans sa simplicité qui suscitait une grande force de mobilisation. C'est ainsi qu'il avait toutes les chances d'être reçu dans ses appels et pouvait entraîner son peuple dans une vision d'ensemble d'un problème majeur²⁶.

Il ajoute : « *Son cœur était comme une page ouverte à tous et où tout le monde, petits et grands, retrouvait les idées sans compromission ni duplicité de son pasteur. Il souffrait et portait dans son corps et son cœur la souffrance du peuple, c'est pourquoi il se sentait obligé de parler* »²⁷ et de faire.

Dans ce sens, Déogratias Mirindi Ya Nacironge écrit que Monseigneur Emmanuel Kataliko était un homme humble et simple dans son être et son paraître. Sa préoccupation consistait à promouvoir la coopération, l'entente, la paix, le développement, la vérité, la justice chez tout homme sans distinction aucune²⁸.

2.2.2. Le faire faire de Monseigneur Emmanuel Kataliko

Avant 1989, les enfants des territoires Lubero et Beni accédaient difficilement aux études universitaires. Pour y accéder, il fallait parcourir des kilomètres pour se rendre à Kinshasa, à Lubumbashi ou à Kisangani.

Faute des moyens, nombreux sont restés dans leurs villages sans formation universitaire. Ce fait est resté comme des grosses épines dans les pieds de Monseigneur Emmanuel Kataliko. Voilà pourquoi, en 1989, Monseigneur Kataliko a décidé de créer l'Université Catholique du Graben, une Université du village, pour le Village et par le Village pour que la plupart des jeunes accèdent aux études universitaires. À la suite de l'Université

²⁵Cf. *Ibidem*.

²⁶J.-M. V. KITUMAINI, « L'engagement socio-politique de Monseigneur Kataliko à Bukavu (R.D. Congo), in *Nouvelle Revue Théologique*, 2003, p. 67.

²⁷*Ibidem*, p. 72.

²⁸D. MIRINDI YA NACIRONGE, *Un ministre de Dieu au service de la vérité et de la paix*, Centre Diocésain de Pastorale, Catéchèse et Liturgie, Bukavu, 2013, p. 139.

Catholique du Graben, d'autres universités ont vu le jour dans les territoires susvisés. Aujourd'hui, on rencontre plusieurs licenciés et docteurs dans plusieurs domaines.

À n'en pas douter, Monseigneur Emmanuel Kataliko a été un homme plein de charismes. Nombreux ont voulu et veulent encore l'imiter mais sans arriver à sa hauteur. Mais son imitation fait toujours parler de lui jusqu'à nos jours. C'est là sa présence-absence aux dires de son Excellence Monseigneur l'Évêque du diocèse de Butembo-Beni, Sikuli Paluku Melchisédech²⁹.

2.2.3. Le faire savoir de Monseigneur Emmanuel Kataliko

Monseigneur Emmanuel Kataliko n'a pas voulu savoir seul. Le moi pour lui dans le savoir était injuste. Pour éviter de se tourner sur son seul savoir, il a envoyé certains de ses prêtres en Europe pour les études universitaires.

Soucieux de la formation universitaire de tous, il a créé l'Université Catholique du Graben. La création de cette dernière entre dans le faire de Monseigneur Emmanuel Kataliko. La création d'autres universités en imitant ce pasteur entre dans son faire faire faire alors que la formation des universitaires dans ces institutions entre dans son faire savoir. Toutes ces qualités sont des signes éloquentes de justice et de paix et de développement.

Pour concrétiser ce faire, ce faire faire et ce faire savoir dans un domaine bien précis, en annexe est présentée une liste des docteurs en thèse ayant bénéficié de la formation de l'Université Catholique du Graben, œuvre de justice, de paix et de développement.

En recoupant les différentes informations, l'Université Catholique du Graben, comme une concrétisation de ce triptyque, a déjà formé un nombre considérable de docteurs en thèse qui œuvrent justement dans le processus de formation. Ainsi, pour un nombre total non exhaustif de 43 docteurs en thèse, 22 soit 51% ont fini la licence à l'UCG, 17 soit 40% ont fini tout le cycle complet à l'UCG et 4 soit 9 % sont ressortissants d'autres universités pour la licence mais ont présenté leurs thèses à l'UCG. Ce qui traduit un des vœux de Mgr Emmanuel Kataliko, qui voulait de l'excellence à travers « *l'université du village pour le village par le village* ».

²⁹ Allocution de Monseigneur Sikuli Paluku Melchisédech à l'inauguration de la Fondation Monseigneur Emmanuel Kataliko le 4 octobre 2002.

Conclusion

Notre réflexion a porté sur « *Monseigneur Emmanuel Kataliko : artisan de la justice, de la paix et du développement* ».

Il était question de démontrer que pour rendre justice, il faut rompre avec l'esprit d'égoïsme. Pour coudre la paix, il faut à tout prix éviter les situations des conflits. La justice et la paix vont ensemble pour promouvoir le développement.

Et, on a trouvé que Monseigneur Emmanuel Kataliko a lutté pour la justice, pour la paix, pour le développement par son faire, son faire faire et par son faire savoir.

Références bibliographiques

A. Ouvrages

HOBBS Th., *Leviathan*, Sirey, Paris, 1971.

MIRINDI YA NARCISE D., Un ministre de Dieu au service de la vérité et de la paix, Centre de Pastorale, Catéchèse et Liturgie, Bukavu, 2013.

ROUSSEAU J.J., *Du contrat social*, Nathan, Paris, 1971.

VINCENT J., MONTAGNIER G. et VARINARD A., *La justice et ses institutions*, 2^e édition, Dalloz, Paris, 1985.

B. Articles de revue

JEAN PAUL II, « De la justice de chacun naît la paix pour tous », in Congo-Afrique, n°321, 1998.

MBAIHORNEM B., « Fondement de stabilité politique, lecture et analyse du libéralisme politique de John Rawls », in *Raison ardente Economica*, 2011.

MUKAMBA BASUBI A., Monseigneur Emmanuel Kataliko, le bon pasteur, in *Cahiers du CEA*, 2010.

KAKULE MBAKULA J.B., « La paix, une nécessité pour tous », in *Etincelle*, n°13, Décembre 2005.

KAKULE VYAKUNO P., « Violence ou non-violence », in *Etincelle*, n°13, Décembre 2005.

KITUMAINI J-M.V., « L'engagement socio-politique de Monseigneur Kataliko à Bukavu (R.D.Congo) », in *Nouvelle Revue en Théologie*, Bukavu, 2003.

LUSENGE O., « La justice est le chemin qui mène vers la paix », in *Commission Justice et Paix*, Butembo, 2010.

WATEVIRWE F., « La guerre et la paix », in *Etincelle*, Revue de culture et de réflexion, n°12, 2005.

C. Autres documents

Allocution de Monseigneur Sikuli Paluku Melchisédech à l'inauguration de la fondation Monseigneur Emmanuel Kataliko à Butembo le 04 octobre 2002.

Message du Pape Jean Paul II à l'occasion de la journée mondiale de la paix le 1^{er} Janvier 1998.

Le secret de la Paix véritable dans le respect des droits humains, message du Pape Jean Paul II, pour la célébration de la journée mondiale de la paix le 1^{er} Janvier 1999.